



Leçons ponctuelles

1. Décompte des leçons ponctuelles sur la PCPTE
2. Processus individuel pour les écoles
3. Processus d'approbation
4. Processus complet, de la saisie à la validation
5. FAQ
6. Perspectives
7. Des questions ?



Informations importantes

Toutes les informations relatives aux leçons ponctuelles sont consignées ici :

Décompte des leçons ponctuelles sur la PCPTE du canton de Berne

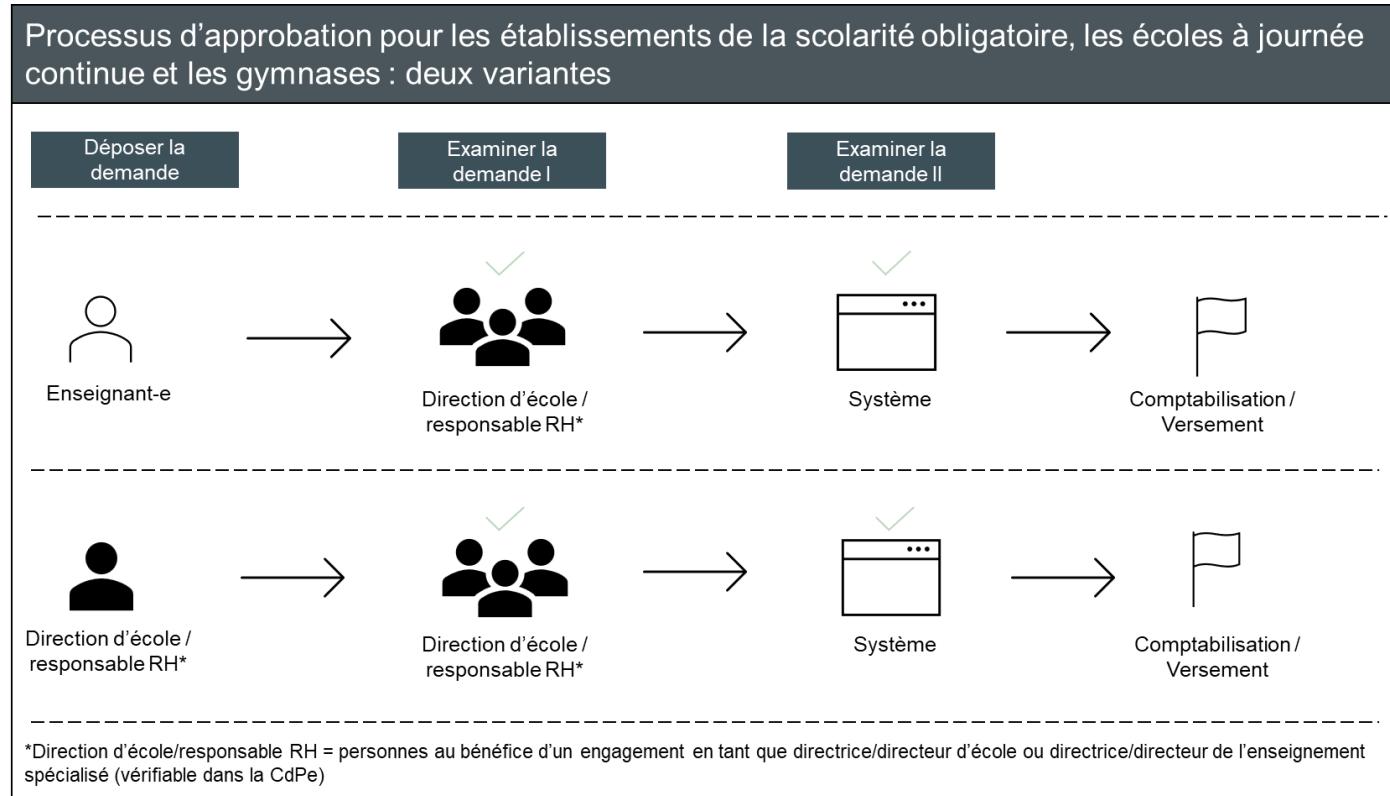
Les vidéos explicatives (durée : 10 min. au total) couvrent les informations principales.



Processus d'approbation

- Les écoles peuvent contrôler le processus dans une certaine mesure en définissant qui doit soumettre la demande. Le système gère de manière automatique le processus d'approbation.
- Chaque école définit en son sein qui est responsable de transmettre et de vérifier les demandes (directive interne). Il convient donc de définir :
 - **Qui saisit les demandes**
 - Les enseignant-e-s
 - La direction d'école / le secrétariat / les responsables RH / Direction de section
 - **Qui valide les demandes reçues**
 - Toutes les personnes assumant une fonction de direction d'école ou de direction de l'enseignement spécialisé peuvent voir les demandes dans la boîte de réception.

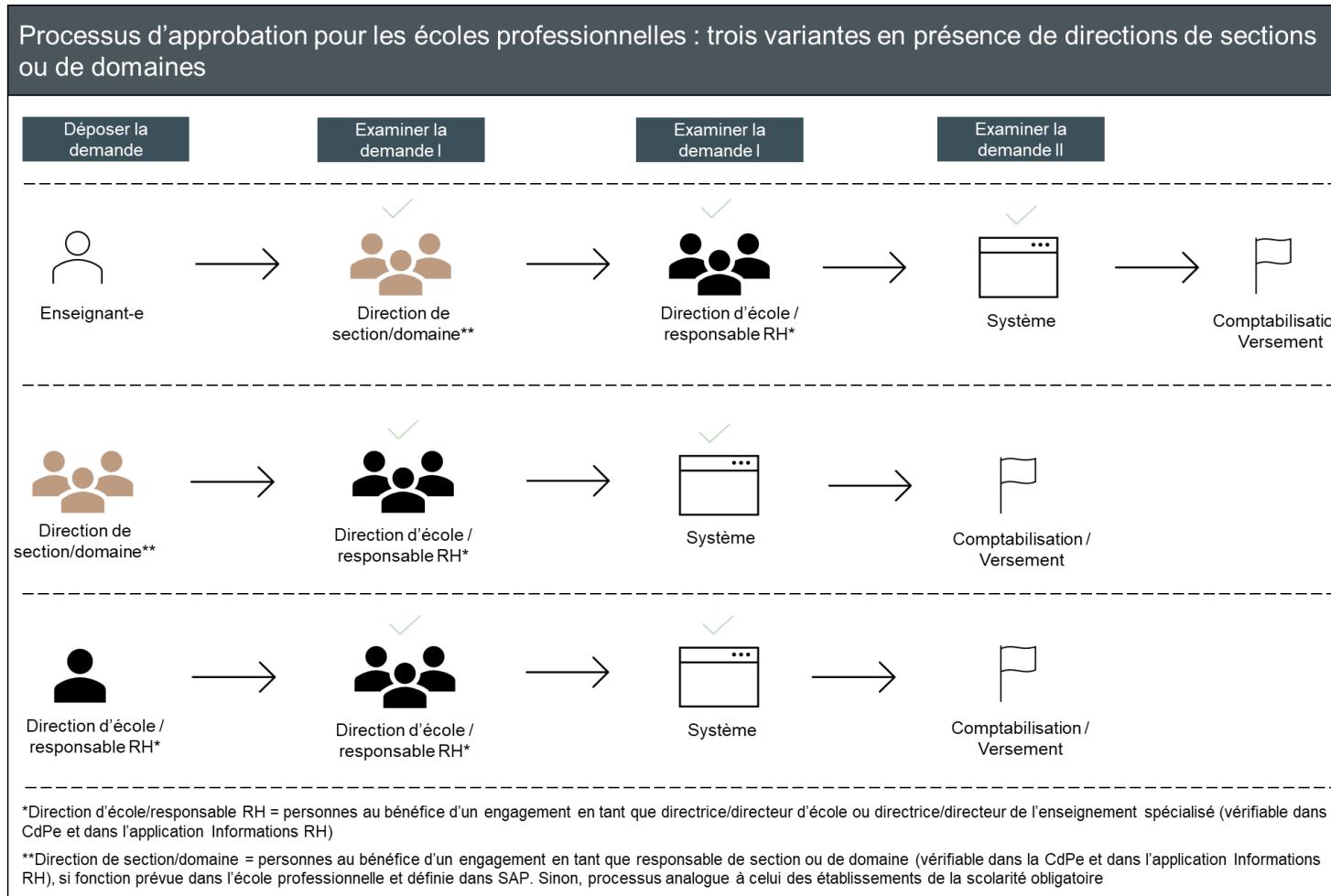
Processus d'approbation : principe du double contrôle



Cas spéciaux des auxiliaires de classe / leçons saisies par l'inspection scolaire :

Si une demande est saisie par une personne assumant une fonction de direction d'école, la 2^e instance de contrôle est directement l'inspection scolaire.

Processus d'approbation : principe du double contrôle





Processus complet, de la saisie à la validation

- Démonstration en direct



FAQ

Vous trouverez sur la PCPTE une FAQ régulièrement mise à jour.

- **Demande sans indication du type de rémunération :**

Soit le type de rémunération doit être saisi manuellement par la SPe, soit il n'existe pas encore d'engagement. La demande est correcte et peut être validée.

Leçons

Date	Nombre	Montant	Rubrique
14.01.2026	3.00	Leçons	

- **Demande saisie deux fois :**

L'instance supérieure refuse la demande, si cela est encore possible. Si la demande est déjà « clôturée », signaler la double saisie à <http://www.be.ch/spe-contact> en indiquant le PIN à supprimer.



FAQ

- **Enseignant-e-s retraité-e-s :**

Actuellement, certaines personnes retraitées rencontrent des problèmes d'accès au système. Cela est lié à la facturation correcte des cotisations de sécurité sociale. Cela a une influence sur les autorisations.

Nous nous excusons pour ce problème. Nous avons trouvé une solution et souhaitons la communiquer prochainement.

Nous travaillons actuellement à une solution et souhaitons la communiquer en février.

- **Message d'erreur : « Application actuellement indisponible en raison de la gestion des traitements »**

Ce message apparaît avant et pendant la clôture des modifications (quatre fois par mois).

→ Merci d'informer les enseignant-e-s

Nous travaillons à une solution pour que les demandes puissent être remplies même pendant le blocage du système.



Perspectives

Diverses améliorations sont prévues ou se trouvent en phase de contrôle :

- Affichage de la somme des leçons ponctuelles saisies
- Sauvegarder des brouillons des demandes
- Alertes en cas de double saisie d'une demande
- Possibilité facultative pour l'enseignant-e d'indiquer un motif d'absence
- Notification CdPe en cas de nouvelle saisie relative à la fiche d'identité



Des questions ?





Interlocutrice

Alice Kurz

Sarah Thomann

Responsable produit Services en ligne

personalinformatik.apd@be.ch